



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL27-DE

S²LOW

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

27. ACQUISITION DE PARCELLES SISES DANS LE LOTISSEMENT PRIVÉ SIMONE VEIL APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ LIAIGRE DANIEL

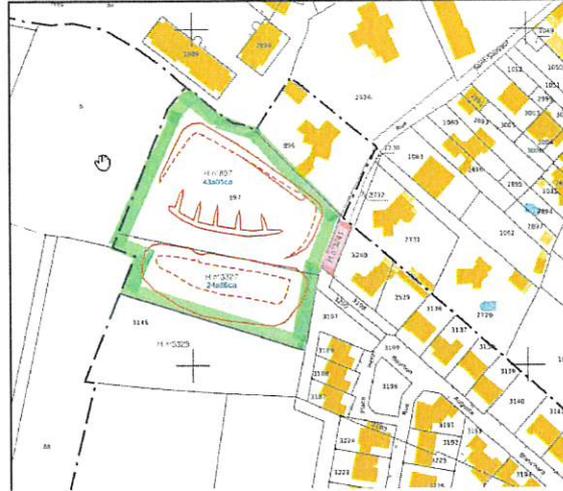
Par acte notarié du 26 décembre 2024, la Ville des Herbiers a récupéré les équipements et espaces communs (la voirie et les différents réseaux) du lotissement Simone Veil dans le secteur d'Ardelay. La création d'une association syndicale est en cours afin d'entretenir les espaces verts dudit lotissement.

En complément, il a été convenu avec l'aménageur, Monsieur Daniel LIAIGRE, que la Ville récupère les deux bassins d'orage créés pour ce lotissement cadastrés section H numéros 897 d'une contenance de 4 305 m² et 3327 pour une contenance de 2 486 m², ainsi que la parcelle cadastrée section H numéro 3241 d'une contenance de 146 m² correspondant à une liaison douce au Nord du lotissement (accès vers la rue Saint Sauveur).

Cette acquisition est proposée à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la Ville.

Il est précisé que les parcelles correspondant aux bassins d'orage sont actuellement exploitées par le GAEC « Le Boitissandeau ». Il est proposé que le GAEC poursuive l'exploitation et l'entretien de ces deux parcelles, par le biais d'une convention de mise à disposition par la Ville.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu le courrier de la société Daniel LIAIGRE du 20 septembre 2024,

Vu l'accord écrit de la ville retranscrit par mail auprès de l'aménageur le 21 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 juin 2025,

Vu le rapport de Jean-Marie GRIMAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles sises dans le lotissement Simone Veil dans le secteur d'Ardelay cadastrées section H numéros 897 de 4 305 m², 3327 de 2 486 m² et 3241 de 146 m² appartenant à la société Daniel LIAIGRE, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUL. 2025
Publié électroniquement le : 15 JUL. 2025